

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV " L'armée du bien ". — V Les ordres religieux, le célibat ecclésiastique et le culte des saints vengés par un protestant. — VI Informations. — VII Pâques à Jérusalem. — VIII Avis.

AU PRONE

Le dimanche, 8 janvier

On annonce :

La fête du S. Nom de Jésus.

On publie :

La nouvelle législation sur les fiançailles et le mariage (à la place du décret du concile de Trente).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 8 janvier

Office du dimanche dans l'Oct. de l'Épiphanie, *semi double* ; mém. de l'Oct. ; préf. de l'Épiph. — Aux vêpres, mém. de l'Oct. de l'Épiph.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES 09086

Le dimanche, 15 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 11e dim. après l'Épiph., S. Nom de Jésus (Maisonneuve) ; du 15 janvier, saint Paul l'Érmite.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 14 janvier, saint Hilaire.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 15 janv., saint Paul l'Érmite (Sheenboro).

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI, 18	JANVIER	—	Sault-au-Récollet.
VENDREDI, 20	"	—	Sainte-Cunégonde.
DIMANCHE, 22	"	—	Sainte-Elizabeth.
MARDI, 24	"	—	Mont Sainte-Marie.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 8 décembre 1910.



LES Caisses rurales catholiques ont pris dans le nord de l'Italie un très grand développement. Le clergé s'est mis à leur tête, il a groupé les catholiques, trouvé les fonds de roulement nécessaires, surveillé l'administration, et il était naturel que ces Caisses, qui devaient leur existence au clergé, voulussent le faire participer d'une manière directe et intime à leur administration. C'est en partant de ce principe que nombre d'ecclésiastiques occupèrent dans ces diverses institutions de crédit des rôles importants; et, il faut le dire à leur louange, les Caisses rurales n'eurent pas à s'en repentir. Quelques esprits prudents trouvaient bien un peu à redire à cette forme d'apostolat qui part de la conservation et du développement des biens matériels pour arriver aux biens spirituels, les seuls stables, les seuls, objet de la vocation surnaturelle du prêtre. Ils faisaient remarquer que le clergé pouvait certainement grouper les bonnes volontés, former ces Caisses rurales catholiques, chercher pour elles les fonds nécessaires; mais celles-ci constituées, ils devaient en sortir pour laisser à l'institution qu'ils avaient puissamment aidée toute son indépendance et toute sa responsabilité.

— On objectait aussi les prescriptions ecclésiastiques de Clément XI et de Benoît XIV, qui défendent aux cleres de faire le négoce par personne interposée; et ceux-ci faisaient bien personnellement le négoce, ils ne se servaient même pas de personnes interposées, car ils agissaient eux-mêmes, donnaient leurs signatures, garantissaient des capitaux, etc. On répondait, dans l'autre camp, que la loi ecclésiastique défend le négoce aux cleres parcequ'ils y trouvent des sources de bénéfices qui ne conviennent pas à celui qui ne doit point s'impliquer dans les choses séculières. Pour eux, au contraire, entrer dans la composition des Caisses rurales était continuer dans une autre sphère leur apostolat. Cette Caisse était pour eux une oeuvre catholique, chrétienne au premier chef; et, par conséquent, les prohibitions canoniques ne sauraient les

atteindre
 tolat si ut
 — Pen
 les ecclési
 actifs et l
 point ne p
 riser la fo
 ses études
 ment. Il es
 et de fina
 sollicitude
 dre la scie
 gent. For
 légers les
 se trouva
 englobé d
 procès ret
 mêlés et
 commenté
 “ Mais q
 place ”.
 le dévelo
 X a trou
 siastiques

— Aus
 riale, pai
 sant aux
 mier à re
 quelque
 continue
 temps qu
 entrent c
 entraîne
 dent, sec
 charges l
 tériels et
 qui sont
 ter un g

REVUE DE LA SEMAINE RELIGIEUSE
 1910
 D. M. D.

atteindre car elles ne peuvent pas interdire une forme d'apostatolat si utile à nos jours.

— Pendant ce temps les Caisses rurales se multipliaient et les ecclésiastiques continuaient à en être les membres les plus actifs et les plus en vue. Or ce développement ne pouvait point ne pas offrir des inconvénients. Si le prêtre peut favoriser la fondation de ces Caisses si utiles, il faut avouer que ses études ne le prédisposent point à entrer dans leur manie-ment. Il est, de par ses fonctions, ignorant des choses de bourse et de finances ; et bien rares sont ceux qui, au milieu des mille sollicitudes du ministère paroissial, ont eu le temps d'apprendre la science si difficile et si périlleuse du maniement de l'argent. Forcément donc des inconvénients devaient se produire, légers les uns, d'autres plus graves, et le corps ecclésiastique se trouvait, sinon en droit, au moins dans l'estime du public, englobé dans ces responsabilités. De fait, il y eut quelques procès retentissants parce qu'un ou des prêtres s'y trouvaient mêlés et les condamnations qui les atteignirent furent très commentées. Les plus bienveillants se bornaient à dire : " Mais qu'allait-il faire dans cette galère, ce n'était point sa place ". Bref ces inconvénients parurent se multiplier avec le développement des institutions de crédit catholique, et Pie X a trouvé que le moment était venu de rappeler ces ecclésiastiques aux sages règles de l'Eglise.

— Aussi le 18 novembre 1910, la Congrégation Consistoriale, par ordre du pape, a rendu un décret spécial interdisant aux cleres l'administration temporelle. Le pape est le premier à reconnaître le bien que font ces établissements de crédit quelque soit le nom qu'on leur donne, et veut que le clergé continue à les approuver et à les aider ; mais il défend en même temps que les membres du clergé, soit séculier, soit régulier, entrent dans ces administrations et y prennent une part qui entraîne leur responsabilité, comme serait la charge de président, secrétaire, trésorier et autres semblables. Ces diverses charges les mettent aux prises avec des intérêts purement matériels et leur font encourir des responsabilités du même ordre qui sont contraires à leur vocation et peuvent parfois lui porter un grave préjudice.

— Il y avait cependant une situation de fait dont il fallait tenir compte. Nombre de prêtres se trouvaient déjà engagés dans ces affaires; aussi le décret leur concède un terme de quatre mois, à partir de la promulgation de cette défense, pour se retirer honnêtement des charges qu'ils occupent, que si plus tard, ils veulent, dans l'intérêt de ce qu'ils croient un plus grand bien, se laisser nommer à une de ces charges, ils doivent recourir au Saint-Siège et en obtenir une permission expresse.

— Le décret vient à son heure pour l'Italie, mais il est aussi utile pour les autres pays. Si les ecclésiastiques avaient été plus prudents, plus stricts observateurs des prohibitions ecclésiastiques, ils n'auraient pas eu à déplorer tant de pertes cruelles qui ont englouti, non seulement leur argent personnel, mais celui de leurs oeuvres et de personnes pieuses qui leur avaient confié leurs petites économies. Les exemples en sont nombreux, en Italie, en France, en Amérique. Souvent le prêtre fait, en ces sortes de choses, preuve d'une naïveté tout à fait déconcertante. Habitué à l'honnêteté, il croit facilement, aisément, tout ce qu'on lui dit; un prospectus bien tourné lui semble la dernière expression de la vérité; et si aux charmes de la rédaction, le financier ajoute la promesse d'un dividende dépassant le 5 p. c., notre homme est conquis. Que de ruines financières à Rome n'ont pas eu d'autre cause, à commencer par le Turc, qui rapportait le 12 p. c. et tomba brusquement à 4 francs. Il s'est relevé depuis, mais ceux qu'il avait ruinés ne se sont pas relevés.

— On se plaint souvent de la sévérité des lois de l'Eglise; on lui dit que ses prohibitions, qui pouvaient avoir leur raison d'être au moment de leur promulgation, sont maintenant démodées, et que les conditions de la vie sociale sont telles qu'il faut de nouvelles lois s'adaptant à elle, faites sur sa mesure et qu'on ne saurait l'emprisonner dans des vêtements étriqués d'un autre âge. Ce n'est pas l'avis des gens sages et d'ailleurs ce n'est point l'Eglise, c'est Dieu lui-même qui par saint Paul (II, Tim. 12, 4.) donne aux clercs le précepte de ne pas se mêler des affaires séculières.

— La question du Sillonisme est finie; mais elle pourrait

renâitre sous une autre forme, tant il est vrai que la vérité est une et l'erreur multiple. Au moment de la condamnation du *Sillon*, M. Marc Sangnier a donné à tous ses camarades un exemple de soumission qui a profondément réjoui l'Eglise et fait honneur à ses sentiments chrétiens. Il avait, outre son *Sillon*, grand et petit, un organe, la *Démocratie*, et il demanda si ce journal était inclus dans la condamnation du *Sillon*. On lui répondit officiellement que le *Sillon* et ses erreurs étaient seuls condamnés et que si son journal ne s'en faisait pas le paladin, le Saint-Siège ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il continuât cette publication. M. Marc Sangnier continua donc. Mais, comme le note la *Correspondance romaine*, il semble que plus ce journal s'éloigne chronologiquement de sa condamnation, plus il se rapproche de ce qui avait été condamné. M. de Narfon, journaliste qui a certes du talent, et a appartenu à l'Eglise (il a été relevé par le Saint-Siège de la chasteté vouée au sous-diaconat qu'il avait reçu) écrivit dans les journaux des chroniques ecclésiastiques genre moderniste, faisant la leçon aux évêques et n'hésitant point à dire son fait au pape lui-même. Il vient de faire à Paris une conférence où, tout en s'affirmant catholique, il a battu en brèche pape et évêques disant que le journaliste catholique, en gardant sa foi au plus intime de son cœur, doit conserver sa liberté pour juger les actes de l'Eglise, à moins que ceux-ci ne soient une définition *ex cathedra*. On irait loin avec ce principe; et M. de Narfon trace lui-même la voie puisqu'il dénie toute valeur doctrinale à l'encyclique *Pascendi* contre le Modernisme, et aux actes qui en ont été la conséquence. Or la *Démocratie* faisant le récit de cette conférence, commence par un grand éloge de M. de Narfon, le félicite de son affirmation loyale de foi catholique, et ne trouve aucune parole de blâme pour la façon dont le conférencier entendait pratiquement cette foi catholique. M. de Narfon avait loué le *Sillon* que le pape avait condamné; on comprend que M. Marc Sangnier n'ait pas voulu être en reste de politesse. Mais en tout cela, que devient l'Eglise, le Souverain-Pontife, son chef, et ses divins enseignements... Aussi si cette orientation s'accroît, je crains fort que la *Démocratie* n'aille bientôt rejoindre le *Sillon*.

DON ALESSANDRO.

“ L'ARMÉE DU BIEN ”

Sous ce titre nous lisons dans l'*Univers* :

Il faut qu'en opposant à la Franc-Maçonnerie le Tiers-Ordre franciscain, j'aie mis en saillie non une antithèse verbale, mais une vivante contradiction, puisque je reçois de divers côtés des lettres et des documents sur ce sujet. Gloire en soit à l'institution de celui que l'Eglise dépeint en ces termes : “ Il fut un homme catholique et tout apostolique ”.

Un jeune vicaire des environs de Paris, M. l'abbé Galois, dans une lettre qui débute par le beau salut franciscain, me rappelle que l'antagonisme fondamental, le contraste saisissant qu'il y a entre la Franc-Maçonnerie et le Tiers-Ordre, a déjà été indiqué de diverses manières par plusieurs grands esprits. Léon XIII l'a formulé en ces termes énergiques : “ Les Francs-Maçons forment l'armée du mal ; les Tertiaires, voilà l'armée du bien. ” Et Mgr de Ségur, “ cet aveugle qui voyait si clair ”, a écrit :

Le Tiers-Ordre est à l'Eglise ce que la Franc-Maçonnerie est “à la République.”

A son tour mon distingué correspondant me propose cette formule d'un raccourci très vigoureux : “ Le Tiers-Ordre est la Franc-Maçonnerie de l'Eglise ”. Il y a cette différence, c'est qu'il n'est pas une société secrète, comme le franc-maçon Lafferre l'a soutenu devant la Chambre ; mais il est une copie ou plutôt un modèle de la maçonnerie dans sa méthode de formation individuelle et d'action extérieur.

Si l'on songe que cette milice chrétienne est restée ce qu'elle était déjà au XIIIe siècle, au dire d'Emile Gebhart, “ qu'un lien direct attache les uns aux autres tous les membres de la famille franciscaine ; qu'ils forment d'un bout à l'autre de l'Europe (ou plutôt du monde), une ligue de prière et de paix ”, on comprendra l'inquiétude que le Tiers-Ordre inspire à nos ennemis et la confiance qu'il nous inspire à nous-mêmes.

M. l'abbé Galois y voit avec raison : “ le ferment capable de faire lever la grande masse catholique, et de lui donner les trésors d'énergie spirituelle et même mystique nécessaires pour opérer les grandes œuvres ”.

Les Tertiaires, en effet, sont des religieux dans le monde ; " ils sont des laïques qui participent de l'état religieux ". Voilà ce qui fait leur force, leur discipline, leur union. Ils ne constituent ni une ligue, ni une confrérie, ni, comme dit M. l'abbé Delassus, une congrégationnette où l'on entre pour faire son salut à soi tout seul ; ils sont une milice chrétienne, un véritable *Ordre*, analogue aux ordres militaires du moyen âge .

Toutes les œuvres qui se dépensent uniquement dans l'action extérieure sont des œuvres mort-nées ; la force de l'institution franciscaine, c'est qu'elle est d'abord et avant tout une sanctification des âmes. Ce principe intérieur est la pierre angulaire de tout l'édifice franciscain. Par là, les Tertiaires sont les fidèles imitateurs de saint François, dont l'action sociale fut toujours subordonnée au perfectionnement individuel.

* * *

Pourquoi faut-il que le Tiers-Ordre soit méconnu de tant de catholiques ? J'ai là devant les yeux un rapport qui fut présenté et lu au congrès diocésain du Mans en 1909. Le rapporteur, qui connaît admirablement la question, s'y plaint amèrement de ce qu'on fait autour de cet institut de Saint-François la conspiration du silence.

Il attribue le peu d'extension du Tiers-Ordre dans les paroisses à deux causes :

- 1o Un manque de soumission aux exhortations pontificales ;
- 2o L'ignorance de la règle du Tiers-Ordre et de sa force vitale.

Léon XIII et Pie X, tertiaires eux-mêmes, ont recommandé avec instance de créer partout des Fraternités. Pourquoi sont-ils si peu obéis ? Craint-on que les Tertiaires ne soient détournés de la vie des paroisses ? C'est une crainte tout à fait chimérique ; car la règle franciscaine recommande au contraire aux frères et aux sœurs de se dévouer à toutes les œuvres paroissiales.

Dans une des lettres que j'ai reçues, je retrouve des plaintes analogues. On m'écrit : " J'ai les mêmes idées que vous. . . J'ai même essayé de communiquer mes idées à . . . (Ici mon correspondant me cite certains journeaux catholiques) ; mais en vain

C'est pourquoi je suis très heureux de les voir aujourd'hui exprimées par l'*Univers*.

Et on ajoute : Que l'*Univers* fasse donc une nouvelle campagne en faveur du Tiers-Ordre, afin que les autres journaux catholiques tâchent de faire écho. Que surtout les clameurs de l'*Univers* montent jusqu'aux oreilles du clergé. C'est mon vœu le plus ardent. "

C'est aussi le nôtre.

La règle franciscaine, qui n'est pas autre chose que la perfection évangélique, pourrait devenir l'âme des groupements paroissiaux. Les pasteurs trouveraient dans les Tertiaires des dévouements à toute épreuve, le dévouement de " ceux qui se font toujours tuer ".

Ma faible voix ne compte pas ici. Mais j'emprunte pour me faire entendre la grande voix de l'Eglise et de celui qui a le droit de parler en son nom. Les Tertiaires, disait Léon XIII, sont mes enfants de prédilection. Je veux relever la France par le Tiers-Ordre. Répétez-le partout. Propagez cette institution."

Et Pie X, alors qu'il était patriarche de Venise, adressait à son clergé et à son peuple le même pressant appel : " Nous voulons qu'il y ait, dans les principales églises et chapelles, des conférences spéciales, afin de mieux faire connaître cette sainte institution et d'encourager davantage encore les fidèles à en professer la règle. "

Depuis qu'il est monté sur le trône pontifical, le Saint-Père a eu plusieurs fois l'occasion de tenir le même langage.

N'oublions pas que son auguste prédécesseur s'est plaint de ce que les catholiques de France n'aient pas suivi sur ce point ses conseils. Etudions le Tiers-Ordre, fondé par saint François, confirmé par tant de pontifes, illustré par tant de grands hommes. Et nous nous rendrons compte que ce qu'il y a de plus vieux dans l'Eglise est encore ce qu'il y a de plus nouveau, de plus actuel, de plus fécond.

Le remarquable écrivain que signe du nom de Junius les billets de l'*Écho de Paris*, disait récemment à propos des Tertiaires du monde entier : " Des milliers et des millions d'hommes, à cette heure, ont résolu de consacrer leur vie à la

forn
la p
O
sain
M
de
beat
com
mer
L
d'As
d'un
" Au
vais

LE



lum
"
l'esp
en g
exen
tude
lui t
men
mon
"
teme
lisé
"
" pa
tion

formation d'une élite populaire chrétienne. Ils réussiront, et la persécution prendra fin."

Oui, elle prendra fin dans le christianisme renouvelé de saint François.

Mais, mieux encore, l'esprit du Poverello d'Assise, son esprit de pauvreté évangélique, sa règle vivifiante, apparaissent à beaucoup d'esprits, même à un protestant comme M. Sabatier, comme le meilleur moyen de pacifier les esprits et de supprimer la guerre des classes.

Le P. Grantien, dans son intéressante étude : "Saint François d'Assise et l'influence sociale de l'Évangile", cite cette formule d'un socialiste, M. Izoulet, professeur au Collège de France : "Au fond, il n'y a pas de question sociale : il n'y a que de mauvais riches et de mauvais pauvres."

LES ORDRES RELIGIEUX, LE CELIBAT ECCLESIASTIQUE

ET LE CULTE DES SAINTS VENGÉS PAR UN PROTESTANT

SOUS le titre : *Sexualethik und Sexualpoedagogik*, un publiciste protestant de grand renom, le professeur W. Foerster, de Zurich, a fait paraître un livre absolument remarquable. En voici quelques extraits.

"La société humaine ne peut prospérer qu'à condition que l'esprit y prédomine, qu'il domine les instincts irréfléchis. Or, en général, l'homme est entouré de nombreux et saisissants exemples qui l'entraînent dans l'aveugle dépendance, la servitude des sens. La société a donc besoin d'un contre-poids, il lui faut d'autres exemples, vivants et entraînants, qui affirment la pleine liberté de l'esprit par rapport aux attraits du monde et des impulsions des sens.

"Cet idéal de liberté, ce plein empire de l'esprit — parfaitement réalisé dans la vie monacale — est aujourd'hui ridiculisé par les politiciens de la rue.

"Celui qui ne comprend pas le moine, celui-là ne comprend "pas le monde" a dit Dostojevski. C'est aussi ma conviction : il ne comprend pas l'homme tel qu'il est. Le temps ne

tardera pas à le lui dire, car la désorganisation de la société avance à pas de géants. La force de la tradition nous soutient encore et nous trompe sur l'étendue du danger. Vienne un choc violent, et ce danger se révélera par des réalités épouvantables, dont les abominations que les tribunaux ont révélées et qui avaient pour théâtre la cour de Berlin ne sont qu'un commencement...

“ On voit déjà aujourd'hui en plein soleil des choses que jadis l'homme n'osait s'avouer dans la perversité la plus secrète. Si l'on ridiculise l'héroïsme de l'esprit, si l'on glorifie l'expansion sans frein de la nature, alors toute perversité peut affronter la lumière et même s'imposer comme règle de vie !

“ En face des suggestions des sens, de l'or et de la vanité, l'humanité éprouve un besoin absolu de la force suggestive des esprits élevés qui ont renoncé à tout.

“ Pour nous autres (protestants), nous n'acceptons pas le culte des saints ; mais nous devons utiliser les exemples donnés par ces héros que l'Eglise a déclarés saints, et nous devons en profiter pour la formation de la volonté.

“ C'est là la force décisive de l'exemple. Certes, le commandement “ Tu dois ” est grand et important ; mais ce qui importe tout autant pour l'action, c'est l'exemple : “ Tu peux ! ” C'est à bon droit que Hilty dit à ce sujet : “ Nous avons rejeté, au temps de la Réforme, le culte des saints par peur du trop ; mais nous nous sommes privés par là d'une puissante impulsion vers le bien. Les hommes apprennent mieux par l'exemple que par le sermon. Le temps ne tardera pas à venir, où l'on appréciera mieux chez nous les saints catholiques ”.

“ Ce qui se passe nous fait pressentir que l'avenir réserve aux ordres religieux une rénovation et une fécondité qui laisseront derrière elles les succès du passé, — et cela d'autant plus que les peuples civilisés se consumeront dans les excès de la vie mondaine et dans la culture croissante de l'égoïsme... Le voeu du célibat, loin de diminuer la valeur du mariage, est au contraire une protection pour le respect de la foi conjugale. Il affirme et il réalise la liberté morale de l'homme par rapport

aux
tati
du t
“
mar
épo
gen
riag
A
célib
testa
“
sées
ne.
les j
qu'e
de l
“
haue
faut
possi
porte
comr
fran
prêtr
âmes
“
avou
céliba
si l'o
lance
les d
défec
l'Egl
comp

aux impulsions aveugles de la nature. Il est comme la protestation victorieuse contre les caprices et les prétendues fatalités du tempérament sensuel.

“ Le célibat ecclésiastique est encore une protection pour le mariage dans ce sens qu'il est un exemple salutaire pour les époux ; il les empêche de se sentir comme les esclaves des exigences sensuelles, et leur apprend à vivre même dans le mariage en hommes libres et en maîtres de leurs passions. ”

A ceux qui abusent de quelques défaillances pour décrier le célibat ecclésiastique et les vœux de religion, le pasteur protestant de Zurich répond :

“ Toutes les institutions, les meilleures surtout, sont exposées à des abus, dès qu'elles prennent corps dans la vie humaine. Et même, ce sont justement les idées et les institutions les plus élevées qui y sont exposées davantage, par le fait qu'elles s'élèvent davantage au-dessus de la manière de vivre de l'homme moyen... ”

“ Mais l'exemple héroïque nous est nécessaire, et Schopenhauer lui-même a dit que l'abolition du célibat a été une lourde faute du protestantisme... Le peuple demande la réalisation possible de l'idéal. Le grand sacrifice, que le célibat comporte, donne aux yeux du peuple une autorité spéciale et comme une consécration religieuse, en même temps que l'affranchissement des liens et des soucis domestiques permet au prêtre catholique de concentrer son action sur le bien des âmes. ”

“ Au reste, les protestants impartiaux ont toujours dû avouer que le clergé catholique dans son ensemble pratique le célibat avec dignité, que le nombre des scandales est très petit si l'on songe au nombre des ecclésiastiques et à la jalouse vigilance qui découvre la moindre défection. Si l'on comparait les défections constatables des célibataires religieux avec les défections indéniables des gens mariés, les institutions de l'Eglise catholique sortiraient avec honneur et gloire de cette comparaison. ”

INFORMATIONS

 N connaît la concession pontificale accordée à la demande d'un évêque missionnaire de pouvoir substituer une médaille au port du scapulaire. Les raisons invoquées pour obtenir cette concession en faveur des sauvages, pouvaient être invoquées en faveur de certaines catégories de fidèles dans d'autres pays : les soldats, les mineurs, les ouvriers boulangers, etc. Aussi Notre Saint-Père le pape accorda aux évêques et aux prêtres qui en faisaient la demande, le pouvoir de bénir des médailles-scapulaires.

Aussitôt les personnes amies des nouveautés s'empressèrent de se dépouiller de leurs scapulaires et d'adopter la médaille. Ce ne devait point être fait pour un motif frivole et surtout pour un motif peu avouable, comme celui de favoriser l'indécence des décolletages, mode payenne et immorale que trop de chrétiennes suivent aujourd'hui.

Mais les privilèges accordés au port du scapulaire du Mont Carmel sont de deux sortes : 1o les indulgences et autres concessions qui sont de *droit ecclésiastique* ; 2o le privilège *sabbatin*. On sait en quoi consiste le privilège qui porte ce nom : la préservation des flammes éternelles et une délivrance plus rapide des flammes du purgatoire. Ce n'est point un dogme, mais une pieuse croyance autorisée par l'Eglise.

On s'est demandé et on se demande si le Souverain-Pontife a entendu, ou même a pu transférer du scapulaire à la médaille cette double faveur, qui est d'une nature toute spéciale, qui n'est point de concession papale et qui, dans la pieuse croyance des fidèles, est de *droit divin*.

La question est à l'étude, et en attendant, le Saint-Siège n'accorde plus le pouvoir de bénir des médailles-scapulaires bien que ceux qui l'ont reçu puissent continuer à en user dans les limites de la concession qui leur a été faite.

Si donc l'on veut bénéficier des deux privilèges spéciaux aux scapulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel, on fera bien d'attendre une déclaration du Saint-Siège avant de s'en dépouiller.

—
O
An
N
soit
plus
ne
veuil
sert
enne
deho
mod
Or
Pi
qu'il
mais
tain,
d'indi
rale f
défail
voir.
cette
pense
tre m
—
de l'a
nous r
blée ap
pas et
nistre
trouvé
ville te
et ledi
tribun
au div
genevo

— Nous lisons dans la *Semaine catholique* de Toulouse :

On nous demande ce qu'il faut penser de la revue : *Les Annales politiques et littéraires*.

Nous répondrons que l'esprit de cette revue n'est pas bon, soit que l'on considère ses collaborateurs, dont quelques-uns, le plus grand nombre, n'ont rien de chrétien, soit que l'on examine de près l'esprit naturaliste qui l'anime, soit enfin que l'on veuille juger avec sincérité les romans plus que risqués qu'elle sert à ses lecteurs. On peut conclure que les *Annales* sont un ennemi d'autant plus dangereux qu'il se dissimule sous des dehors qui ont des apparences de modération. C'est bien là le *modernisme littéraire* que dénonçait dernièrement Pie X.

On dira que cette revue est bien écrite.

Piètre excuse : serait-il donc permis de s'exposer au mal parce qu'il a des attrait ? On ajoute : Mais cette revue n'outrage jamais la religion ! Ce n'est pas toujours sûr, mais ce qui est certain, c'est qu'elle l'ignore. Elle habitue ses lecteurs à une sorte d'indifférentisme religieux qui est plein de danger, à une morale facile, mondaine, qui pactise indulgemment avec toutes les défaillances de la volonté, avec toutes ses lâchetés en face du devoir. C'est de la neutralité, nous dira-t-on ? Il se peut ; mais de cette neutralité, Jésus-Christ nous a fait entendre ce qu'il faut penser quand il a dit : " Quiconque n'est pas avec moi est contre moi. " Aux vrais catholiques de conclure. †

— On savait déjà et depuis longtemps que Mirabeau recevait de l'argent de la Cour ; mais on ignorait que l'orateur qu'on nous représente frémissant à la tribune et entraînant l'assemblée après avoir fait reculer le marquis de Brézé, n'improvisait pas et se bornait à lire les discours que lui fabriquait un ministre protestant. Un bibliophile genevois, M. Th. Plan, a trouvé parmi les fonds de manuscrits de la bibliothèque de sa ville tout un lot de correspondances échangées entre Mirabeau et ledit pasteur Reybaz. Les discours les plus fameux du tribun — notamment ceux relatifs au mariage des prêtres et au divorce — ont été fabriqués par Salomon Reybaz, pasteur genevois, qui fut auprès de la Convention ministre de la

République de Genève. On a ses brouillons. M. Plan a juxtaposé les écrits du ministre et le texte du *Moniteur*.

Les lettres de Mirabeau sont des plus curieuses. Il remercie son correspondant, le comble de politesses et envoie son carosse et ses gens à Mme Reybaz pour qu'elle puisse assister aux séances de l'assemblée, il lui a réservé une loge. Voici un de ces billets :

“ Me permettez-vous maintenant, mon cher Monsieur, tout riche mais non rassasié ni près de l'être de vos bienfaits, de vous recommander de raccorder le mariage des prêtres que je compte très incessamment pousser ? Après quoi, vous passerez au divorce. ”

Comment s'étonner maintenant que cette question du mariage des prêtres soit essentiellement marquée de l'empreinte de la Réforme ? Et comment ne pas admirer l'habileté huguenote qui, pour faire aboutir ses projets, se dissimulait surnoisement sous le masque de Mirabeau ?

Ainsi donc, il est certain aujourd'hui que les grands discours de Mirabeau furent fabriqués par un pasteur de Genève. On savait déjà que le député intègre était traître à son parti ; il est intéressant encore de noter que le grand tribun n'était autre qu'un cabotin sonore.

† Le *Répertoire antimaçonnique* de France donne les noms de quatre mille instituteurs francs-maçons. Cela ne veut point dire que le nombre de primaires affiliés ne soit pas plus considérable. Quatre mille ! c'est déjà un nombre digne de considération.

La franc-maçonnerie compte beaucoup sur les instituteurs pour son œuvre de déchristianisation. Les documents qui en témoignent abondent. Citons le suivant :

Au congrès maçonnique de Trouville, le F. Fiant disait : “ Il y a deux personnes qui pourraient fournir une grande force à la Maçonnerie : l'instituteur et la femme. . . C'est vers la jeunesse, mes FF., qu'il faut tourner nos regards ; imprégnons-là profondément de nos principes et la partie ne sera gagnée que lorsque l'instituteur attaquera de front l'ennemi, le cléricisme. On ne détruira l'Eglise que par l'école.

— La revue *Les Missions catholiques* publie la statistique des missionnaires tombés au champ d'honneur dans l'année 1910. Il y en a 178 dont 86 français et un canadien, les autres nations sont ainsi représentées : Espagne, 18 ; Italie, 12 ;

Allemagne, 10 ; Irlande, 9 ; Chine, 8 ; Belgique, 8 ; Suisse, 2 ; Etats-Unis, 2 ; Angleterre, 2 ; Autriche, 1 ; Chili, 1 ; Ceylan, 1.

On voit que notre ancienne mère-patrie, malgré sa déplorable situation, vient toujours en tête, ayant donné à elle seule presque la moitié de ces glorieuses victimes du devoir. La Société des Missions étrangères de Paris enregistre 25 morts.

— Lorsqu'on a annoncé tout récemment la mort du professeur Raymond, de la Faculté de Médecine de Paris, successeur de Charcot à la Salpêtrière, il semble qu'on ait laissé dans l'ombre un point qui méritait avant tout autre d'être mis en lumière.

En effet, ce médecin illustre, dont toutes les études ont été consacrées à la neurologie et à la psycho-pathologie, avait vécu en catholique pratiquant, et il a fait la fin la plus chrétienne.

On voit par là combien sont imprudents ces matérialistes qui déclarent inconciliables la foi chrétienne avec l'étude des manifestations physio-psychologiques, comme si la science devait avoir d'autre résultat que de fortifier les convictions solidement assises.

PÂQUES A JÉRUSALEM

Le Comité des Pèlerinages de Jérusalem (Pèlerinage Saint-Louis) organise, pour le printemps prochain, son vingt-quatrième pèlerinage en Terre-Sainte.

Comme les années précédentes, les Pèlerins auront l'immense avantage et la joie de passer la Semaine Sainte, Pâques et la semaine suivante à Jérusalem. Pour aller en Palestine et en revenir ils suivront l'itinéraire le plus beau et le plus complet comprenant les stations suivantes : Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Ephèse, Rhodes, Beyrouth, Mont-Liban, Baalbeck, Damas, Tibériade, Nazareth, Mont-Carmel, Bethléem, Emmaüs, toute la Galilée et la Judée. Retour par l'Egypte, Port-Saïd, Alexandrie, Le Caire, Memphis, Héliopolis et le sanctuaire de Matarieh.

De plus, pour diminuer le trajet en mer, tous les pèlerins traverseront la Samarie en voiture et visiteront Naplouse, le Tombeau de Joseph, le puits de la Samaritaine, etc. . .

Départ de Marseille (France), le 23 mars 1911, retour le 4 mai.

Comme toujours, faculté de prolongation à Jérusalem ou en Egypte.

Faculté de passer par Rome et de s'embarquer à Naples.

Par autorisation spéciale de Rome, tous les prêtres célèbrent la messe sur le beau navire qui transporte les pèlerins, sans aucun transbordement jusqu'à l'arrivée en Palestine.

La date du départ étant très rapprochée, prière de demander tout de suite le programme détaillé à M. le chanoine Potard, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris, XIVe.

AVIS

NOS abonnés qui n'ont pas encore payé l'année courante, sont priés de le faire au plus tôt. En consultant leur adresse sur la bande, ils verront où ils en sont avec l'administration. Le mois et l'année qu'ils verront à la suite de leur nom, leur indiqueront la fin de leur abonnement.

* * *

Voici les fêtes de Noël et du premier de l'an. C'est l'époque des cadeaux. Si chaque curé, ami de notre publication, nous apportait une couple de nouveaux abonnés, il nous aiderait puissamment à améliorer notre journal et ferait pénétrer dans les familles le goût des bonnes lectures. *La Semaine religieuse* se recommande au zèle de tous. C'est bien rare que nous fassions un appel à la propagande. Aussi osons-nous espérer n'être pas indiscret en le faisant aujourd'hui.